



COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

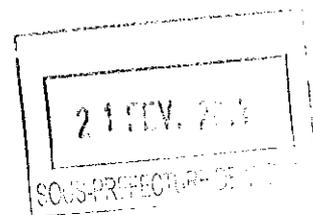
Séance du Conseil Municipal Du 17 février 2014 à 20 heures

ORDRE DU JOUR :

- 14-013 - subvention réfection allée des Acacias et des Cyprès
- 14-014 - subvention réfection chemin de la Goutériat
- 14-015 - marché de travaux - architecte cantine
- 14-016 - promotion interne

Questions diverses

- oOo-





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 février 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : MM BECT, DANNONAY, GUILLOT, ROUDET, BERNIER, SERPINET, FRANDON, EFFANTIN, MMES GUEDENET et MOLLY-MITTON

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM GIRIER, HERNANDEZ, MMES PUPAT, MOREL et ZORELLE

Mme GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

14-013 subvention réfection allée des Acacias et des
Cyprés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du montant prévisionnel estimatif des travaux nécessaires à la réfection de la chaussée de l'Allée des Acacias et de l'Allée des Cyprés, très fortement endommagée en raison de la déviation mise en place, afin de permettre notamment, le passage des bus de ramassage scolaire.

Il indique qu'il convient d'établir auprès du Conseil Général un dossier de demande de subvention, qui pourrait atteindre 40 % du coût total H.T des travaux.
Il demande au Conseil de se prononcer.

Le Conseil après en avoir délibéré,

SOLLICITE auprès du Conseil Général l'octroi d'une subvention.

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2014

Pour copie conforme
A St-BARTHELEMY le 17 février 2014
Le MAIRE Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 février 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : MM BECT, DANNONAY, GUILLOT, ROUDET, BERNIER, SERPINET, FRANDON, EFFANTIN, MMES GUEDENET et MOLLY-MITTON

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM GIRIER, HERNANDEZ, MMES PUPAT, MOREL et ZORELLE

Mme GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

14-014 subvention réfection chemin de la Goutériat

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il convient de réaliser la réfection complète de l'ensemble de la Chaussée du Chemin de la Goutériat, itinéraire de déviation principal de l'ensemble de la circulation ainsi que du passage des bus de ramassage scolaire, mis en place, lors de la réalisation des travaux d'aménagement Centre Village.

Il précise que le revêtement de cette voie a été très fortement endommagé, n'étant pas destiné à supporter un trafic aussi dense.

Il convient par conséquent de solliciter le service Aménagement du Conseil Général afin d'obtenir une subvention.

Le Conseil, après échanges,

SOLLICITE le Conseil général pour l'octroi d'une subvention.



Ainsi fait et délibéré le 17 février 2014

Pour copie conforme
A St-BARTHELEMY le 17 février 2014
Le MAIRE Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 février 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : MM BECT, DANNONAY, GUILLOT, ROUDET, BERNIER, SERPINET, FRANDON, EFFANTIN, MMES GUEDENET et MOLLY-MITTON

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM GIRIER, HERNANDEZ, MMES PUPAT, MOREL et ZORELLE

Mme GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

14-015 marché de travaux - architecte cantine

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet architectural établi par le cabinet O2 de Beaurepaire.

Il propose de lui confier la maîtrise d'œuvre et donne lecture de l'acte d'engagement, ainsi que de l'offre de prix consistant en un forfait provisoire de rémunération fixé à 10 % du coût prévisionnel global des travaux, soit 14 950 € H.T.

Le Conseil après délibération,

DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre de l'extension de la cantine scolaire au cabinet d'architecture O2

AUTORISE M le maire à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de maîtrise d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2014

Pour copie conforme
A St-BARTHELEMY le 17 février 2014
Le MAIRE Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 février 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : MM BECT, DANNONAY, GUILLOT, ROUDET, BERNIER, SERPINET, FRANDON, EFFANTIN, MMES GUEDENET et MOLLY-MITTON

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM GIRIER, HERNANDEZ, MMES PUPAT, MOREL et ZORELLE

Mme GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

14-016 promotion interne

Monsieur le Maire rappelle la séance du 21 mai 2008 lors de laquelle le Conseil a fixé à 100 % le taux de promotion applicable à l'ensemble des grades à promouvoir.

Il fait part de l'inscription de Jenny AVENIER sur la liste d'aptitude établie par voie de promotion interne par le Centre de Gestion de l'Isère, au grade d'attaché territorial au titre de l'année 2014.

Il propose à l'assemblée que Jenny AVENIER, actuellement rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe soit nommée sur le grade d'attaché territorial

Le Conseil après échanges,

DECIDE la création du grade d'attaché correspondant à l'évolution de carrière de l'agent

DIT que le régime indemnitaire de l'agent est conservé (NBI et IEMP)

CHARGE Monsieur le maire des formalités à accomplir au niveau de la bourse de l'emploi

21 FEV. 2014

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2014

Pour copie conforme
A St-BARTHELEMY le 17 février 2014
Le MAIRE Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 février 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : MM BECT, DANNONAY, GUILLOT, ROUDET, BERNIER, SERPINET, FRANDON, EFFANTIN, MMES GUEDENET et MOLLY-MITTON

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM GIRIER, HERNANDEZ, MMES PUPAT, MOREL et ZORELLE

Mme GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

14-017 Décision spéciale en matière budgétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite au choix effectué par l'assemblée de voter le budget après les élections municipales, il convient de recourir à une décision spéciale, l'autorisant à engager et liquider certaines dépenses d'investissement, pour lesquelles les crédits repris en RAR lors du vote du Compte Administratif ne sont pas suffisants.

Il précise que ces crédits seront repris lors de l'établissement du Budget primitif 2014.

Il indique précisément les dépenses d'investissement concernées :

Honoraires du cabinet d'urbanisme Interstice concernant le PLU	imputation 202	7 243.29 €
Avance de trésorerie Fédération de Chasse de l'Isère Concernant une plantation de haie	imputation 2764	4 000 €

Le Conseil après en avoir délibéré

AUTORISE M le maire à engager et liquider les dépenses ci-dessus mentionnées.

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2014

Pour copie conforme
A St-BARTHELEMY le 17 février 2014
Le MAIRE Gérard BECT





COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY – ISÈRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 février 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : MM BECT, DANNONAY, GUILLOT, ROUDET, BERNIER, SERPINET, FRANDON, EFFANTIN, MMES GUEDENET et MOLLY-MITTON

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM GIRIER, HERNANDEZ, MMES PUPAT, MOREL et ZORELLE

Mme GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

21 FEV. 2014

**14-018 Rénovation de l'éclairage public
demande de financement au SEDI**

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE

Monsieur BECT Gérard, informe l'assemblée que le SEDI finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune sollicite l'aide financière du SEDI pour les travaux de rénovation du réseau d'éclairage public.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à 46 680 € HT

De plus, l'aide financière est conditionnée à la cession des certificats d'économie d'énergie (CEE) générés par ces travaux au SEDI.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de répartition des CEE avec le SEDI et de porter une attention particulière à la performance des équipements installés.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après délibération et à l'unanimité

ACCEPTTE la réalisation des travaux pour le projet de rénovation de l'éclairage public d'un coût de 46 680 € HT.

DEMANDE que la commune établisse une demande de financement auprès du SEDI pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer la convention de répartition des certificats d'économie d'énergie avec le SEDI.

Ainsi fait et délibéré le 17 février 2014

Pour copie conforme
A St-BARTHELEMY le 17 février 2014
Le MAIRE Gérard BECT





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 février 2014

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Votants : 11

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BECT MAIRE.

MEMBRES PRÉSENTS : MM BECT, DANNONAY, GUILLOT, ROUDET, BERNIER, SERPINET, FRANDON, EFFANTIN, MMES GUEDENET et MOLLY-MITTON

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS : MM GIRIER, HERNANDEZ, MMES PUPAT, MOREL et ZORELLE

Mme GUEDENET a été nommée secrétaire de séance.

**14-020 Convention maîtrise d'ouvrage Conseil Général réfection
Chaussée CD 519**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la participation financière allouée par le Conseil Général pour la réfection de la couche de roulement sur le CD 519, pour la partie comprise entre les tronçons 3 et 4 des travaux d'aménagement Centre Village.

Il précise que cette participation se monte à la somme de 13 476.57 €, en complément des 46 068 € précédemment octroyés pour les tronçons 3 et 4 au titre de la dotation territoriale.

Il indique qu'il convient d'établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le Conseil général, afin de procéder à la réfection de la chaussée du CD 519 pour le secteur précité.

Le conseil après en avoir délibéré,

AUTORISE M le Maire à signer la dite convention.



Ainsi fait et délibéré le 17 février 2014

Pour copie conforme
A St-BARTHELEMY le 17 février 2014
Le MAIRE Gérard BECT

